

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA08-08-0003-24** visant à modifier le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats et le règlement **1054-5** visant à modifier le règlement 1054 sur les dérogations mineures ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 11 janvier 2022.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal,
Le 20 janvier 2022

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement